

Nous vous rappelons que le tri des déchets est OBLIGATOIRE.

Afin de respecter les consignes de tri, vous trouverez, ci-dessous, le plan des points de collecte pour les recueils d'huiles usagées, les colonnes à verre, les bacs à cartons (à aplatir). **LA COLLECTE DES HUILES USAGÉES EST OBLIGATOIRE** dans les recueils dédiés. Des poubelles jaunes et grises sont nombreuses et à disposition sur l'ensemble du Circuit.

Le reste repart avec vous : les pneus, les déchets dangereux ou polluants (déchets toxiques, inflammables, corrosifs ou explosifs, peintures, solvants...).

Des contrôles réguliers auront lieu par nos agents. Le non-respect du règlement, en matière d'adaptation du contenant et/ou pour tout dépôt d'autres déchets engendreront automatiquement une facturation complémentaire de **200 €**, payable sur place au moment du contrôle, et/ou des poursuites judiciaires en cas de pollution. Nous comptons sur votre bienveillance.

